



Traité Pessa'him

Michna 8 - Chapitre 7

ז,ח נטמא שלם או רובו, שורפין אותו לפני הבירה מעצי
המערכה; נטמא מיעוטו והנותר, שורפין אותו בחצרותיהם על
גגותיהם מעצי עצמם. הצייקנים שורפין אותו לפני הבירה,
בשביל ליהנות מעצי המערכה.

S'il est devenu impur en totalité ou dans sa plus grande partie, on doit le brûler devant la Bira en utilisant le bois destiné à l'autel. Si c'est une petite partie [de l'agneau] qui est devenue impure, ou si c'est un reste de viande conservé au-delà du délai réglementaire qui est devenu impur on doit le brûler dans sa propre cour ou sur sa propre terrasse avec son propre bois. Les ladres le brûlaient devant la Bira afin de profiter du bois destiné à l'autel.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions